

Urbanisme Aménagement Spécialité Aménagement et collectivités territoriales

RNCP16857 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 7
Sigle	MASTER — Master
Code(s) NSF	343, 341, 121
Code(s) ROME	K1802, K1404
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit

Certificateur(s)

Université Haute Bretagne Rennes II

<http://www.uhb.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Ce master a pour objectif de former des professionnels de l'Aménagement aptes à concevoir et piloter des projets dans des collectivités territoriales (Communes, EPCI, Départements, Régions, Etat) ou des bureaux d'études. Ce master est reconnu par l'APERAU : association pour la promotion de l'enseignement et de la recherche en aménagement et urbanisme.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

- Diagnostic de territoire : analyse urbaine, économique et budgétaire, environnementale, patrimoniale, etc.
- Analyse des politiques publiques : cadre institutionnel et juridique des découpages territoriaux ; éléments du développement durable ; acteurs politiques et associatifs, etc.
- Politiques d'aménagement : programmation (planification spatiale, contrats de territoire) ; montage d'opérations et animation de projets ; renouvellement urbain
- Conduite de réunions et communication de projet ; élaboration de cahier des charges ; réponse à appel d'offres.
- Connaissance des outils élémentaires des Systèmes d'Information Géographique (SIG) : cartographie, statistiques, analyse de données, etc.
- Ouverture à l'international, en particulier dans le cadre des politiques de l'Union européenne.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

- Collectivités locales et territoriales (Communes, Villes, Associations, SIVOM, Syndicat Mixte, Communautés de Communes, Communautés urbaines ou d'agglomérations, Pays)
- Département (Conseil général, Comité départemental du tourisme, CAUE)
- Région (Conseil régional, Cellule économique de Bretagne, CESER, Comité Régional du tourisme)
- Etat (DDE, DRE, DRAC, DIREN, DDAF, Trésorerie Générale, Préfecture)
- Chambres consultatives (CCI, Chambres d'Agricultures)
- Associations (Office de Tourisme, Associations d'élus, Associations nationales, Associations des PNR)
- Secteur privé ou para-public (SEM, HLM, ARO, Bureaux d'études, architectes, Agence immobilières,

Promoteurs immobiliers, EDF, La Poste, Sociétés diverses, Caisse des dépôts)

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- Métiers de la fonction publique territoriale auprès des collectivités et des EPCI (Etablissements publics de coopération intercommunale)
- Métiers de l'action publique territorialisée (politiques d'aménagement, politiques publiques, développement durable, prospective territoriale, etc.)
- Métiers du conseil et de l'analyse territoriale auprès des collectivités, bureaux d'études, agences d'urbanismes, organismes consulaires, pays touristiques, organismes HLM, etc.
- Fonctionnaire territorial ou fonctionnaire d'Etat de niveau A (après concours de recrutement)
- Chargé d'études ou de programmation en bureau d'études ou auprès d'organismes travaillant pour les collectivités ou les EPCI
- Chargé de mission ou d'animation auprès de structures de développement local, à toutes les échelles spatiales

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

La DARES et France Travail ne publient aucun indicateur sur les familles professionnelles auxquelles ce périmètre se rattache.

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE

Commission pédagogique (enseignants-chercheurs, professionnels)

COMPOSITION DU JURY — CANDIDATURE INDIVIDUELLE

Commission pédagogique (enseignants- chercheurs, professionnels)

COMPOSITION DU JURY — VAE

Jury VAE : Enseignants-chercheurs et professionnels

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/16857/>